



Voiture gage 1 an apres l'achat

Par **electra**, le **27/08/2010** à **00:35**

Bonjour,

j'ai un probleme juridique complexe.

voila j'ai achete un vehicule en espagne il y a 1 an et demi.

je me suis occupe de tous les papier j'ai ete a la dire et j'ai change la carte grise sans aucun probleme. mais voila il y a 4 mois on a incendie mon vehicule et l'assurance m'a fait une première offre que j'ai refuse car selon mon contrat ils devaient me rembourser la valeur d'achat du vehicule et non sa valeur argus.

depuis, ils font une enquete et apparemment, mon vehicule ne serait pas gagé en france mais il y aurait un probleme en espagne. elle serait gagée a cause de l'ancien propriétaire la bas.

que faire ?

ont ils le droit de ne pas me rembourser alors ke tout est en regle ici. ?

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **03:14**

C'est en Espagne que l'achat a eu lieu. Vous vous étiez assuré que la voiture n'était pas gagée quand vous l'avez achetée ?